



PROJET DE PROGRAMME – VERSION DE DÉCEMBRE 2025
Plateforme des Parties Prenantes 2026 de la Coalition pour la Cour africaine
En marge de la 80e Session ordinaire de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Thème:

“20 ans de la Cour africaine : Réflexions sur les réalisations, défis et perspectives d'avenir”

Dates : 26 février – 2 mars 2026

Lieu : Arusha, Tanzanie

Langues : Anglais | Français | Portugais | Kiswahili (avec interprétation simultanée).

JOUR 1 – Jeudi 26 février 2026

“Réflexions sur deux décennies de la Cour africaine : Réalisations, défis et enseignements tirés”

Heure	Session	Description / Thème
08:00 – 09:00	Arrivée et inscription	Inscription des participants et réseautage
09:00 – 10:00	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	Mots de bienvenue: <ul style="list-style-type: none">Coordinateur, Coalition pour la Cour AfricaineUn représentant du Bureau du Commissaire régional d'Arusha Allocutions de: <ul style="list-style-type: none">Représentant du Comité exécutif de la Coalition (ACC)Représentant des organes de la l'UA (l'Union africaine)Partenaires au développement Discours liminaire et ouverture officielle : Juge Président de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples
10:30 – 11:00	MISE EN CONTEXTE: Présentation du document de référence	« 20 ans de la Cour africaine : Réflexions sur le parcours de la Cour durant ces 20 années et son rôle dans l'écosystème des droits de l'homme en Afrique »
11:00 – 12:30	Panel 1 : La jurisprudence de la	Examen des décisions emblématiques de la Cour africaine et des tendances en matière de

	Cour africaine et son impact sur la protection des droits de l'homme (Points saillants et affaires emblématiques)	protection des droits de l'homme.
12:30 – 13:30	Panel 2 : Le point sur les nouveaux développements majeurs à la Cour africaine	Les panélistes feront le point sur les récentes évolutions visant à renforcer l'efficacité de la Cour, notamment sur les lignes directrices récemment adoptées sur la soumission et le renvoi des affaires entre la Cour et la Commission, l'état de la mise en œuvre, etc.
14:30 – 15:45	Panel 3 : Perspectives des États membres de l'UA sur la Cour africaine	Cette session sera consacrée aux acteurs étatiques et à leurs points de vue sur le fonctionnement de la Cour africaine, aux défis auxquels ils sont confrontés dans l'exécution des arrêts de la Cour, aux retraits, et à la manière dont la coopération peut être renforcée entre les deux parties. Un représentant d'un « <i>Etat champion</i> » fera également partie du panel pour encourager les autres États à coopérer avec la Cour.
16:05 – 17:30	Panel 4 : Réflexion sur des orientations pratiques pour l'élaboration de cadres nationaux de mise en œuvre visant à renforcer l'exécution des décisions de la Cour africaine	Les panélistes se concentreront sur des lignes directrices détaillées pouvant aider les acteurs étatiques dans l'élaboration de législations, directives ou cadres de mise en œuvre, afin de renforcer le respect des décisions de la Cour et l'établissement de mécanismes de mise en œuvre coordonnés.
	Réflexions sur la Journée 1 et Clôture	Synthèse des principaux enseignements et cadrage des discussions de la Journée 2.

JOUR 2 – Vendredi 27 février 2026

“Tracer l'avenir : La Cour africaine dans un monde en mutation”

Heure	Session	Description / Thème
8:30 – 9:00	REGISTRATION	
09:00 – 09:10	Retour sur la Journée 1	Présentation du résumé et observations de cadrage.
9:10 – 11:00	Panel 5 : Nouveaux horizons et contentieux stratégiques devant la Cour africaine	Les panélistes exploreront les domaines en pleine expansion du changement climatique et de la justice environnementale ; le paysage en évolution rapide de l'intelligence artificielle et des technologies numériques; ainsi que le secteur des entreprises et du commerce. Ils examineront leurs implications profondes sur les droits de l'homme et la manière dont ces questions peuvent faire l'objet de contentieux devant la Cour africaine.
11:20 – 12:30	Panel 6 : L'avenir du contentieux et de la fonction juridictionnelle – LegalTech et efficacité procédurale	Cette session se concentrera sur l'utilisation de la technologie dans le contentieux et la fonction de juger, ainsi que sur son applicabilité pour améliorer l'efficacité dans ces deux domaines. Les panélistes exploreront l'usage de la technologie dans divers domaines tels que la recherche et la rédaction, l'administration de la preuve (images satellites, données de surveillance, etc.) ainsi que l'utilisation de la technologie pour traiter les affaires avec célérité (outils d'IA pour résumer les preuves et les mémoires, rédaction des arrêts, etc.).
13:30 – 14:45	Panel 7 : Promouvoir la justice de genre et la jurisprudence	Cette session se concentrera sur l'exploration de moyens stratégiques et pratiques pour faire avancer les droits des femmes, y compris les droits des femmes en situation de handicap, du niveau national jusqu'à la Cour africaine, en

		<p>incluant les limites et les bonnes pratiques. Les discussions exploreront également les voies stratégiques concernant les possibilités de renvoi d'affaires de la Commission à la Cour, ainsi que les collaborations stratégiques et les orientations futures pour une fonction juridictionnelle sensible au genre à la Cour africaine.</p>
14:45 – 16:00	Panel 8 : Amplifier la visibilité : Engagement des médias, image de la Cour et confiance du public	<p>Cette session réunira des professionnels des médias et de la communication afin d'échanger sur les contraintes et les opportunités liées à la médiatisation des travaux de la Cour. Les discussions porteront notamment sur les médias traditionnels et les réseaux sociaux, ainsi que sur les interventions du département de la communication de la Cour concernant le soutien nécessaire pour renforcer la visibilité de l'institution.</p>
16:20 – 17:50	Panel 9 : De Ouagadougou à Malabo : Quel avenir pour la Cour africaine ?	<p>Cette session mènera une réflexion sur l'actuelle Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (établie par le Protocole de 1998 à Ouagadougou), et sur les autres cours en attente ou à établir : la Cour de justice de l'Union africaine (dont le Protocole est déjà entré en vigueur) ; la Cour de justice et des droits de l'homme ; ET la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et des peuples (Protocole de Malabo). Comment assurer la transition de la Cour actuelle vers les futures juridictions, et quelles en seront les implications pour la Cour des droits de l'homme ? Quelles sont les réalités des tendances continentales et mondiales, ainsi que les modalités pratiques d'une future Cour africaine ? Comment collaborer et nous organiser pour bâtir la « Cour africaine » que</p>

		nous voulons, dans le contexte de tous les protocoles existants ?
17:50 – 18:00	Mots de clôture du Jour 2	Bref résumé des points clés et aperçu de la logistique des sessions en petits groupes (breakout sessions) pour le Jour 3.

JOUR 3 – Samedi 28 février 2026

“Sessions collaboratives en sous-groupes : Du dialogue à l'action”

Heure	Session	Description / Thème
8:30 – 9:00		
09:00 – 10:00	Présentation de l'Initiative d'Arusha	<p>Aperçu des collaborations relatives à l'Initiative d'Arusha et son rôle pour favoriser la participation des parties prenantes à la nomination et à la sélection des juges de la Cour africaine et des membres d'autres mécanismes africains des droits de l'homme. Mise en lumière des postes vacants pour 2026/2027 au sein du système africain des droits de l'homme.</p> <p><i>(20 minutes de présentation & 40 minutes de discussions en plénière)</i></p>
10:30 -11:30	Panel 10 : Tisser des partenariats et réseaux stratégiques pour une Cour africaine plus forte, visible et accessible	<p>Ce dialogue multi-acteurs explore le rôle vital des collaborations, partenariats et réseaux stratégiques entre les OSC, les praticiens du droit, le milieu universitaire, les organes de l'UA et les INDH (Institutions Nationales des Droits de l'Homme).</p> <p>L'objectif est d'une part d'encourager des engagements et des recommandations concrètes de la part des parties prenantes afin d'améliorer la visibilité et l'accès à la Cour africaine en augmentant le nombre de Déclarations au titre de l'article 34(6) et le nombre de ratifications du Protocole de la Cour</p>

		<p>; ET d'autre part, d'accroître l'engagement auprès de la Cour par le biais du contentieux et des avis consultatifs.</p> <p>Les panélistes se concentreront également sur le processus de réformes en cours à l'Union africaine et ses implications pour l'architecture des droits de l'homme, en particulier la Cour, et sur la manière dont les alliances formées peuvent participer efficacement et influencer ces réformes pour préserver et renforcer la Cour.</p>
11:30 – 13:00	TROIS Sessions en sous-groupes : Élaboration de points clés et de recommandations orientés vers l'action (Groupes simultanés)	<p>Une session en sous-groupe sur les collaborations multi-acteurs et les actions de plaidoyer pour renforcer l'accessibilité et la visibilité de la Cour africaine.</p> <p>Une session en sous-groupe sur les collaborations multi-acteurs et les actions en matière de contentieux stratégique, et l'identification d'affaires potentielles pouvant être portées devant la Cour africaine.</p> <p>Une session en sous-groupe de consultation sur la Loi type relative à la mise en œuvre des décisions des organes africains des droits de l'homme.</p>
14:00 – 14:45	Présentation des points clés et recommandations orientés vers l'action issus des trois groupes	Présentation par les groupes des points clés et recommandations orientés vers l'action pour validation et adoption. (45 minutes)
14:45 – 15:00	Présentation du projet de document final général	Recommandations et points clés orientés vers l'action émanant des parties prenantes pour renforcer l'accessibilité, la visibilité, le

		contentieux stratégique et l'engagement auprès de la Cour africaine.
15:00 – 15:30	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	Mots de clôture officiels :Coalition (ACC) Représentant de la Cour africaine – À confirmer

DAY 4: DIMANCHE 1er MARS 2026

Événement de réseautage pour renforcer la coopération entre les parties prenantes	Une rencontre informelle permettant aux parties prenantes de se détendre et d'échanger des idées pour de futures collaborations et coopérations.
---	--

DAY 5: LUNDI 2

Participation à la rentrée judiciaire de la Cour africaine.

LES INTERVENANTS COMPRENDRONT DIVERSES PARTIES PRENANTES ISSUES DE :

- Organisations de la société civile
- Représentants des États membres de l'Union africaine
- Institutions nationales des droits de l'homme
- Praticiens du droit et requérants devant les organes des droits de l'homme de l'UA
- Milieu universitaire
- Représentants des organes de l'UA, y compris la Cour africaine, la Commission africaine et le CAEDBE
- Professionnels des médias, etc.